

# Un dimanche de PLUi



Associations :

VLRK - Vivre ensemble au RK- Au  
Pied du Mur

7 avril 2024

# **Compte-rendu Dimanche de PLUi 7 avril 2024 Le Relecq-Kerhuon**

Ce document contient les présentations effectuées durant les ateliers et tables rondes ainsi que les échanges qui les ont suivis.

## **Introduction au Dimanche de PLUi**

*(Yves Le Thérisien du comité d'organisation)*

Bonjour à tous et à toutes,

Bienvenue à ce temps de rencontre autour du PLUi organisé par 3 associations locales. Il m'a été demandé par l'équipe organisatrice d'introduire cette journée tout à fait inédite et je vais en dresser rapidement la genèse et le programme.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui tient lieu de programme de l'habitat et de plan de mobilité, entre en révision ainsi que l'a décidé le Conseil de la métropole le 23 juin 2023. Les enjeux sont importants, parce que les décisions une fois prises conditionneront le développement et l'aménagement de notre territoire pour les deux prochaines décennies, voire au-delà : densité urbaine, profil des habitats, place des espaces verts, aménagement des mobilités, etc... sont parmi les nombreux sujets impactés par ce plan.

**La question se pose alors de savoir comment et par qui va en être décidé le contenu ? Est-ce que ce sera aux élus, aux spécialistes de l'urbanisme et aux promoteurs de décider seuls de notre cadre de vie ? Ou les citoyens doivent-ils agir pour peser sur ce qui façonnera notre ville de demain ?**

Dans les propos tenus par les élus métropolitains il semble acquis d'impliquer les habitants dans cette concertation, mais encore faut-il d'une part qu'ils aient les éléments de compréhension pour intervenir et d'autre part que le tempo de la concertation puisse véritablement permettre une prise en compte des souhaits des habitants, or à ce jour le processus d'enquête publique mis en œuvre dans ce cadre est bien souvent tardif et l'essentiel des décisions est déjà arrêté entre élus et spécialistes. Nous pouvons espérer que cette fois-ci, de plus larges et précoces concertations puissent avoir lieu.

**Fort de ceci, trois associations ont décidé de prendre les devants en proposant une journée d'information et de débat sur ces sujets : il s'agit de « Vert Le Relecq-Kerhuon », « Vivre ensemble au Relecq-Kerhuon » qui ont des représentants élus au conseil municipal du Relecq-Kerhuon, ainsi que « Au pied du mur » qui agit pour un urbanisme conçu pour et avec les habitants sur notre métropole.**

Notre journée comprendra trois séquences avec des thèmes distincts : tout d'abord un temps d'information sur les enjeux et contenus du PLUi, ce sera ce matin. Puis, cet après-midi, nous vous proposons deux tables rondes : une concernant la densification des habitats, avec en toile de fond le Zéro Artificialisation Net dont vous avez sans doute entendu parler et sur lequel nous reviendrons, et en fin pour conclure cette journée une table ronde sur la participation des citoyens à cette révision de PLUi.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont accepté de participer à l'organisation et à l'animation de cette journée, particulièrement **Mme Havard Duclos, sociologue,, Mr Daniel Le Bigot, élu de Quimper, Mr Lionel Labbé, urbaniste ainsi que les intervenants Mme Claire Ducrest, architecte, Mr Thierry Fayret ancien 1<sup>er</sup> adjoint à la ville de Brest, Mr Emmanuel Morucci, élu de Guipavas, nos élus du Relecq-Kerhuon : Mmes Maquinghem, Le Corre, Guarrigues, Mrs Marsollier, Fourmantin, Barbier, l'Eost.**

Nous avons invité les élus de la métropole et nous saluons ceux qui sont présents ; **Mme Quiguer** vice-présidente à l'urbanisme de la métropole Brestoïse ne sera pas présente mais a salué notre initiative, Mme

**Salaün-Kerhornou** vice-présidente au logement nous a également répondu qu'elle ne serait pas présente et fait part de prochaines concertations au niveau de la métropole. Nous n'avons pas eu de réponse de Madame Héré, conseillère métropolitaine chargée de l'urbanisme réglementaire. Nous regrettons l'absence de réponse à notre invitation de Mr Le Maire du Relecq-Kerhuon et de ses adjoints, nous le déplorons même car le débat est au cœur de l'intelligence collective qui doit animer notre vie municipale.

Nous pouvons déclarer ouverte cette journée de « Dimanche de PLUi » que nous vous souhaitons excellente, enrichissante et constructive, dans un climat d'écoute et de bienveillance.

Nous pouvons déclarer ouverte cette journée de « Dimanche de PLUi » que nous vous souhaitons excellente, enrichissante et constructive, dans un climat d'écoute et de bienveillance.

## Compte-rendu des ateliers

### **Atelier n°1 Le PLUi c'est quoi ?**

Le Conseil métropolitain a décidé, le 23 juin 2023, du lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Brest Métropole, révision tenant lieu de programme local de l'habitat et de plan de mobilité qui tracera les contours de notre ville de demain.

Il est donc important que les habitants puissent s'en saisir et peser sur les grandes orientations...

Nous avons demandé à **Daniel Le Bigot**, conseiller municipal de QUIMPER, ancien adjoint à l'urbanisme de la ville et aujourd'hui vice-président de Quimper Bretagne Occidentale en charge du développement durable, par ailleurs titulaire d'un master 2 Urbanisme et Environnement, de nous aider à comprendre les subtilités du PLUi et de nous familiariser avec le vocabulaire de ces processus.

Daniel nous autorise à utiliser son diaporama de présentation que vous trouverez en PJ.

Ce premier atelier nous explique donc la hiérarchie des normes de la Loi au Plan d'Aménagement et de Développement Durable, véritable projet politique local en passant par le **SRADET** (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), le **ScOT** (Schéma de Cohérence Territoriale), le **PCAET** (Plan Climat-Air-Energie T) et le **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Ces documents sont en relation de compatibilité ou de conformité, selon les cas. Ces relations réciproquement conditionnent le caractère des recours possibles en cas de contestations.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un élément incontournable du Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi). Il s'agit d'un document obligatoire qui informe les élus et les administrés dans le cadre de l'approbation d'un plan local d'urbanisme, visant à indiquer les souhaits de développement d'un territoire. Il s'agit des grands principes de développements en termes d'urbanisme et de transports, le règlement du PLU doit être en conformité avec le PADD:

<https://www.youtube.com/watch?v=UfpRcwJ0UF8>

La révision du SCOT est lancée depuis février 2024 et s'achèvera en début 2026, avec des phases de concertation associant des personnes publiques et la population selon des modalités définies par la collectivité.

Tous ces documents sont encadrés par la législation européenne : par exemple l'association Eaux et Rivières a récemment établi un recours européen concernant la qualité des eaux...

Nous ferons aussi un focus sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), lié aux submersions marines et à l'érosion, notre commune du Relecq-kerhuon étant concernée. Ce document, faisant partie du **PPRN** (Plan de prévention des risques naturels) est piloté par l'état et soumis au vote comme document intégré dans le PLU.

Cet atelier se termine par un éclairage du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), notre commune étant également concernée (Pyrotechnie Saint Nicolas) . .

**En Annexe 1 / le diaporama de Daniel LE BIGOT .**

## Informations complémentaires

### - Le PPRI et sur les risques littoraux.

Pour accompagner les collectivités littorales l'UBO, le Cerema ( Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques , la mobilité et l'aménagement ) ainsi que le Conseil Départemental du Finistère s'associent pour leur apporter des appuis méthodologique, scientifique et technique sur la gestion des risques littoraux d'érosion et de submersion, à travers trois grandes missions : l'observation du littoral, la gestion du trait de côte et le suivi des évolutions de la vulnérabilité face à ces risques. Il s'agit d'un partenariat avec les communes qui les souhaitent.

A noter que la commune du Relecq-Kerhuon ainsi que les autres communes de la Métropole concernées ne participent pas à ce jour à ce partenariat.

<https://www.risques-cotiers.fr/connaitre-les-risques-cotiers/projets/littorisques/>

### -Le PPRT

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont des documents de planification visant à prévenir les risques associés à certaines installations classées présentant des dangers particulièrement importants pour la sécurité et la santé des populations voisines et pour l'environnement (effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu).

Le PPRT est approuvé par le préfet. Son élaboration associe notamment :

- les exploitants des installations à l'origine du risque,
- les communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer,
- les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme et dont le territoire est (en tout ou partie) concerné par le PPRT,
- ainsi que la commission de suivi de site créée pour les installations concernées.

Le PPRT délimite un périmètre d'exposition aux risques,

On peut noter pour la Métropole de Brest les PPRT pour

- le port de Brest

<https://www.finistere.gouv.fr/contenu/telechargement/46176/326173/file/2017-02+Rglt+PPRT+Brest+et+annexes.pdf>

- La pyrotechnie Saint Nicolas (Le Relecq-Kerhuon et Guipavas) rédigé en 2019 et actuellement en cours de modification à propos duquel devrait être proposé au public une communication.

[https://www.finistere.gouv.fr/contenu/telechargement/37879/278665/file/20191115\\_PPRT%20PYSN%20AM%20de%20prescription%20COMPLET.pdf](https://www.finistere.gouv.fr/contenu/telechargement/37879/278665/file/20191115_PPRT%20PYSN%20AM%20de%20prescription%20COMPLET.pdf)

## Atelier N°2 La densification de la ville, ça veut dire quoi ?

Il s'agit ici de partager le diagnostic des besoins à partir des données démographiques et l'évolution des usages, d'identifier les contraintes du Zéro Artificialisation Nette et de mesurer les enjeux de la densification et ses effets sur le vivre ensemble, la mixité sociale, la biodiversité, les mobilités, ....

De la compréhension de la problématique, pourront alors émerger des pistes ou des propositions d'aménagement du PLUi.

Nous avons sollicité la participation de **Bénédicte Havard Duclos**, sociologue, porte-parole de l'association « Au Pied du Mur » qui œuvre pour des projets urbains conçus avec et pour les habitant.es

Bénédicte Havard Duclos nous autorise également à joindre le résultat de ses recherches sur une tentative de diagnostic des besoins à partir des données démographiques et de l'évolution des usages des terres artificialisées. Ces données sont en accès publics (cf les liens inscrits dans le diaporama .)

### En Annexe 2 en PJ les données démographiques objet de la présentation

Bénédicte précise tout d'abord qu'elle intervient à titre bénévole et non pas en tant que sociologue universitaire, que les données utilisées ici sont publiques même si elles ne sont pas facilement accessibles à tout un chacun.

Son propos est donc ici de nous donner des éléments de recherches et de s'interroger.

Elle précise également qu'il nous faut toujours utiliser les chiffres avec précaution car les données des bases d'analyses peuvent différer entre elles.

#### Diapo 3 et 4 : La problématique

*Point 1 : Quelles données mobiliser ? Quel est le bon périmètre pour les examiner ? Quel périmètre géographique ? Quel périmètre des dimensions à analyser dans la « consommation d'espaces » NAF ?*

*Par exemple l'échelle peut être ce que les statisticiens appellent l'aire d'attraction de villes (aire qui correspond à la réalité du « bassin de vie », de la mobilité des gens domicile travail). Pour Brest cela inclut le nord Finistère mais pas la presqu'île de Crozon \* (et donc ne correspond pas aux limites administratives du pays de Brest)*

*Point 2 : Qu'appelle t on artificialiser les sols ?*

*Les sols agricoles le sont-ils quand ils sont sous serre ou sous bâtiments en béton ? Quid des jardins privés / publics en ville ?*

*Quelle est évolution des terres artificialisées ?*

*La question posée : Quelle est l'évolution des besoins et quel décalage ? Quelle concordance entre constructions et besoins ? Les besoins n'existent pas indépendamment des représentations, des « offres » de ce qu'on pense possible et souhaitable (ex : nous n'avions pas besoin de téléphone portable il y a 10 ans, aujourd'hui, on ne sait plus faire sans)*

Diapo 5 : On constate une augmentation forte des terres « artificialisées » en France en général...

(consommation normalisée d'espaces NAF – naturels, agricoles et forestiers)

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/mesurer-la-consommation-despace>

Diapo 6 : ... et dans le Finistère en particulier

Diapo 7 : On constate un doublement des surfaces artificialisées en Bretagne entre 1985 et 2005 ainsi qu'une forte augmentation des modes d'occupation des sols (plus 4 085 ha) entre 2008 et 2018 .

<https://adeupa-brest.fr/nos-publications/observer-l'occupation-des-sols-pour-guider-les-politiques-d'aménagement-mos-O>

Dans la métropole de Brest la cause de l'artificialisation est pour 50% due à l'habitat et pour 50% à l'activité économique + infrastructures

Diapo 8 Consommation d'espaces NAF entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour Brest métropole

Diapo 9 Quels liens avec les besoins sociaux ? Quels besoins en logements?

La population est un indicateur insuffisant pour évaluer la pression du territoire.

D'où l'enjeu de regarder plutôt l'évolution du nombre de ménages

Cette approche générale est plus pertinente que l'approche par population. Cependant, elle a l'inconvénient de ne pas tenir compte des résidences secondaires et des logements vacants.

De plus, il faut tenir compte de la pression exercée par l'activité. Les données stats retiennent généralement le nombre d'emplois. Mais c'est pas très satisfaisant : une entreprise qui embauche n'a pas forcément besoin de bâti supplémentaire. À l'inverse, une entreprise peut avoir besoin de s'étendre pour de nouveaux investissements sans forcément embaucher. Par ailleurs tous les types d'emplois n'ont pas forcément besoin du même type d'immobilier et du même nombre de m2 artificialisés. À titre d'exemple, une plate-forme de téléconseillers aura besoin de moins d'espace qu'une carrière ou qu'une plate-forme logistique.

Pour la suite, nous avons surtout abordé la question du logement, et des m2 artificialisés pour de l'habitat

Il y a une réelle difficulté à chiffrer des projections d'évolution démographique.

Evolution des risques climatiques, flux migratoire, très difficiles à évaluer

Le besoin en logement est impacté par l'évolution du nombre des ménages (= un ménage au sens statistique du terme c'est l'ensemble des personnes partageant un même logement, généralement un couple, une famille mais parfois des colocataires) davantage que par celle du nombre d'habitants (un couple qui se sépare c'est 2 logements nécessaires là où il y en avait qu'un avant – donc augmentation des ménages sans augmentation de la population ; à l'inverse un enfant qui naît ou une personne migrante arrivant dans le cadre du regroupement familial c'est plus de personnes sur le territoire mais pas besoin de plus de logements)

Il existe aujourd'hui au niveau national un débat important sur le chiffrage du besoin en logements – sans consensus.

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/02/13/comment-l-estimation-du-besoin-en-logements-est-devenue-un-sujet-brulant-6216278\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/02/13/comment-l-estimation-du-besoin-en-logements-est-devenue-un-sujet-brulant-6216278_3224.html)

Diapo 10 La population – une croissance limitée (+ 4,5 % entre 2009 et 2020 Pays de Brest ). En projection l'INSEE prévoit pour Brest métropole, une augmentation de + 6,49 % de la population demandés entre 2018 et 2040 - On passerait de 210 000 habitants à 223 000 habitants) .

<https://www.insee.fr/fr/statistiques.4250821>

Dans tous les cas, infiniment moins dynamique que Rennes ou Nantes (Brest ne joue pas dans la même catégorie, quoi qu'en souhaitent les élus)

Diapo 11 Pour les ménages une croissance plus importante (+ 9,3 % entre 2009 et 2020 en Pays de Brest) Elle est particulièrement marquée entre 2014 et 2020 par une augmentation dans la comcom du pays des abers et de Landerneau-Daoulas. Ailleurs, la croissance est moins vive (entre 2009 et 2014, ça s'est joué dans Brest métropole et dans le pays d'iroise)

Ceci s'explique essentiellement par des évolutions sociales au long cours – augmentation des divorces, familles monoparentales, vieillissement de la population, augmentation des foyers composés d'une seule personne... La diminution du nombre de personnes par logement est donc importante depuis 1968, mais on atteint probablement un pallier bas avec en moyenne, un peu moins de 2 personnes par logement en 2020.

Diapo 12 La croissance du nombre de logements a été encore plus importante que celle de la population et que celle des ménages (+ 10,1% entre 2009 et 2020 –en Pays de Brest).

A noter qu'on compte en 2020, 22 900 résidences secondaires ou logements occasionnels, 14 600 logements

vacants soit en tout 15,8 % de l'ensemble des logements du pays de Brest qui ne sont pas occupés par des résidents à l'année.

Le stock de logements rapporté au nombre d'habitants est donc satisfaisant. Mais le cœur du sujet est plutôt que l'offre ne répond pas à de nombreux besoins : « *Ce ne sont pas les immeubles et maisons de promoteurs à prix libre qui résoudront la crise du logement, mais la régulation des prix du foncier, et une programmation de logements sociaux et abordables* », considère JM Le Driant, spécialiste de la politique du logement en France.

Ainsi, pour se préoccuper des « besoins », il ne faut pas seulement développer une offre quantitative mais une offre adaptée aux besoins des ménages (leur taille, leurs moyens financiers et leurs souhaits de localisation). D'où le caractère absurde de ne raisonner qu'en termes quantitatifs (ex : vouloir sortir 1300 logements par an pour Brest métropole)

Diapo 13 Au-delà des données quantitatives, les logements sont-ils adaptés ou revu des personnes ? Rappel sur ce qu'est le revenu médian par unité de consommation = 50% des personnes ont plus, 50% ont moins. Par ailleurs, pour tenir compte de la taille des ménages et des économies d'échelle ces données sont standardisées et tout se passe comme si on comparait des personnes seules (une unité de consommation = 1 pour le premier adulte du foyer, +0,5 pour chaque personne supplémentaire de plus de 16 ans dans le foyer, +0,3 pour chaque enfant de moins de 16 ans dans le foyer – exemple - on divise le revenu mensuel du ménage par 1 si le ménage est composé d'une personne seule, par 2,1 si il est composé d'un couple avec 2 enfants de moins de 16 ans)

Diapo 14 Pour les locataires – données Finistère et Brest métropole

L'essentiel de la demande de logement social en Finistère concerne des personnes seules (51%)  
A noter par ailleurs que la tension forte concernant le logement social est davantage située dans le sud du département. L'une des raisons de cette forte tension est le faible nombre de logements HLM dans ces EPCI : ils représentent 7 % du parc de résidences principales à Quimperlè Communauté, 5,1 % dans le Pays de Fouesnant contre 18,5 % à Brest métropole ou 16,9 % à Douarnenez Communauté, qui ont un indice de tension bien plus faible

Diapo 15 Pour les propriétaires – Finistère / Brest

On a eu récemment une envolée des prix des logements à la vente + une augmentation très importante du cout des logements neufs mis sur le marché.

Diapo 16 Quid de la densité – humaine, de logements, bâtie, artificialisée ( Quel est l'enjeu d'une densité de qualité ?)

Diapo 17 Exemples d'échelle de densité urbaine

Diapo 18 Comment mobiliser du logement sans bétonner ? Il existe des solutions à explorer, à croiser entre elles car il n'existe pas de solution unique.

[les diapos 19 à 20 n'ont pas été commentées faute de temps mais montrent que le débat ne doit pas porter que sur les logements mais aussi sur le développement économique possible / souhaitable]

Diapo 19 Et le reste de l'artificialisation ? Hors logement, quelles données ?

Diapo 20 Dans le Pays de Brest, Quelle est l'offre disponible en surfaces de bureaux en début 23 ?

[les diapos 21 et 22 sont laissées comme éléments de débat et n'ont pas fait l'objet de commentaires]

Diapo 21 Passer d'une vision technocratique à une vision sensible ? ... et partir des besoins tels qu'ils s'expriment par les personnes tout en prenant au sérieux les limites planétaires.

Diapo 22 SCOT du pays de Brest en 2019 Production des logements en pays de Brest

En conclusion de cette présentation, nous retenons qu'il faut être très vigilant et prudent sur l'utilisation des chiffres.

Les statistiques reposent sur ce qui s'est passé et des probabilités sur ce qui peut advenir.

Quelle est l'exactitude des probabilités de mouvements de population ? Des flux migratoires ? Etc...

La plupart des questions abordées portaient sur les options possibles, souhaitables – dans la poursuite de la dia 18 :

Faut-il envisager une sectorisation des habitats (résidences seniors, résidences étudiants ....) ? La vente à des investisseurs et non plus à des propriétaires s'est accentuée. Notons la quasi disparition des cités étudiantes soutenues par la collectivité (cité universitaire).

Vit-on une bulle spéculative suite au COVID ?

La construction neuve est-elle la seule à répondre aux besoins ? Brest dispose de plus de 7 000 logements anciens, vides ? Ne peuvent-ils pour certains pas être utilisés pour des habitations temporaires ? ( Ex / réfugiés /Question de « 100 pour un toit » et « Habitat et Humanisme »)

Les demandes (taille des logements ) aujourd'hui sont moins importantes pour les grands logements que pour des logements de petite surface ( T1 , T2 ) . Faut-il redessiner les anciens logements pour en faire des logements plus adaptés à la demande ?

Dans le débat qui a suivi, la question des réels besoins sociaux s'est posée. La Métropole a-t-elle un besoin réel de 1300 logements annuels neufs ?

Claire Du Crest, architecte précise que les bailleurs sociaux aujourd'hui peinent à construire des logements. Il y a plein de projets en stand by car le coût de la construction est passé de 1 150€ HT le m<sup>2</sup> en 2017 à 2000 € HT le m<sup>2</sup> aujourd'hui.

Le demande en logements sociaux ne cessent de croître.

La construction de logements de luxe est importante à Brest.

Y-a-t-il une crise du logement ou une crise de l'offre ?

Emmanuel Morucci , élu à Guipavas intervient sur la proximité du logement et de l'habitation.

Autres questions ? La place de la voiture ? Le pourcentage de pleine terre? la qualité de vie des habitants ?

Ces sujets justes effleurés nous interrogent sur comment revisiter nos modèles existants qui conditionnent largement nos politiques actuelles ? Sont-ils pérennes et comment réinventer la ville ?

### **A visionner**

<https://www.prendreparti.com/2024/03/28/un-film-danimation-de-16-min-pour-dessiner-la-ville-de-demain/>

Ce court métrage raconte **l'histoire de la ville fictive de Colvert** et nous aide à comprendre les problématiques des villes et des solutions durables pouvant être mises en œuvre ... Durée 16'.

### **A lire**

Ce document fait avant la loi ZAN, extrêmement engagé et inspirant – qui démarre par « Compter sur les habitants »

[https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/Guide\\_Pratique\\_Artif\\_complet.pdf](https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/Guide_Pratique_Artif_complet.pdf)

Et celui là, plus technocratique, moins enthousiasmant qui traduit la loi ZAN (climat et résiliences) avec pas mal d'idées pour « réussir » une ville dense et désirable... mais dont les habitants ont été largement évincés...

C'est désormais le doc qui fait référence et il est bien difficile de trouver dans les arcanes d'internet le doc précédent, pourtant bien meilleur !:

<https://experimentationsurbaines.ademe.fr/blog/ressource/guide-faire-la-ville-dense-durable-et-desirable/>

## Atelier N°3 Quelle place pour les habitants dans les constructions de la ville

Une fois identifiés le rôle des acteurs et les enjeux de l'aménagement du territoire, il s'agira de faire l'état des lieux des pratiques et des relations entre ces acteurs dans toutes les phases de projet d'urbanisme, puis d'entendre les demandes des associations et des habitants.

De ces échanges, pourront alors émerger des pistes ou des propositions pour de nouvelles pratiques et procédures permettant aux habitants d'être réellement impliqués dans les choix d'aménagement urbain  
Lionel Labbé, urbaniste, porte-parole de l'association « Au Pied Du Mur » nous éclaire sur la notion de concertation.

### En ANNEXE 3 : La concertation

La concertation dans les projets d'urbanisme est obligatoire et est définie par la loi du 7 décembre 2020.

Les collectivités sont tenues de définir les modalités de cette concertation publique

A suivre l'exemple du pays de Brest .( site internet , accès au dossier , exposition sur le projet, informations sur la procédure de révision par voies de presse et numérique ...)

La révision du PLUi de Brest se décline en 3 axes : informer, débattre et échanger.

Les modalités mises en place doivent permettre à chacun de s'exprimer. .

Si la loi décrit toutes ces modalités avec précision, il reste à noter que les collectivités sont responsables de leur lisibilité et de la manière d'impliquer les populations.

L'exemple de Brest Métropole

A Brest Métropole, il est à noter un certain nombre de documents sur la concertation dans l'application des documents d'urbanisme

- Charte de la construction « réinventons la ville »
- Plan guide de Brest 2040-
- Construire de nouveaux logements dans les quartiers

Ainsi que des projets de concertation en cours ( Siamorphose , Elaboration du projet urbain , Brest 2 040 / Objectif Brest 2050 ... )

Il est très intéressant de prendre connaissance de ces documents produits par la Métropole et actuellement sur leur site

Débat à suivre

Thierry Fayret, ancien élu de la Métropole parle de la difficulté de la concertation avec les habitants.

Pour les élus, habitant=opposant, les habitants ne peuvent amener que des problèmes...

Il faut absolument améliorer le dialogue qui ne peut se faire que sur la durée, par quartier ou secteur, dans la confiance, permettant une montée en compétence des citoyens.

Proposition: créer des commissions élus/techniciens/habitants , sorte de comité de suivi par quartier, avec implication locale

Autres échanges :

Une concertation rapide ne peut pas fonctionner . Le sentiment que « les choses sont ficelées » est très fort avec l'idée que le « haut décide pour le bas » .

Dans le même registre, le discours des élus et des services« on sait ce qui est bon pour vous» est insupportable.

L'argent, le promoteur, l'investisseur : beaucoup de situations créent une énorme incompréhension.

Importance d'une nécessité d'éthique, compter avec ce qui va être bon pour les habitants en réfléchissant aux effets pervers que peut avoir une décision.

Il faut réfléchir à une charte de la concertation avec la nécessité sur chaque projet d'un préalable qui explique la problématique à traiter.

En appui d'une concertation, des aides professionnelles sont nécessaires en point d'appui.

La réconciliation des citoyens et des politiques est nécessaire car il existe une grande méfiance à cet endroit. Lorsque les élus définissent les modalités de la concertation, mettent-ils en regard les moyens qu'il faut ? Les services qu'il faut ? Sans confier les projets à des agences ?

Parfois les habitants n'ont aucune illusion mais viennent cependant « écouter »

( Exemple de Siamorphose )

Le pire est sans doute lorsque d'une concertation mis en place avec des élus, après de longs mois , il ne sort rien. ( Exemple de l'Ecole Jules Ferry au Relecq )

Nécessité de se battre, vivre ensemble et construire la ville de demain

Importance dans une commune d'un PADD, et nécessité de porter un projet politique fort, évitant des décisions par opportunisme ou sous la seule influence des promoteurs. Il faut dégager une vision d'avenir permettant des actions et des choix dans la cohérence.

Fin avec intervention des associations Costour-Poumon-Vert et GNSA (groupement national de surveillance des arbres) qui insistent sur la protection et le développement des arbres dans l'espace public de nos cités.

## **En documents joints**

### **ANNEXE 1**

**Présentation de Daniel Le Bigot**

### **ANNEXE 2**

**Présentation de Bénédicte Havard Duclos**

### **ANNEXE 3**

**Présentation de Lionel Labbé**